



SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

# LOIS ET REGLEMENTS EN VIGUEUR

## Approche statistique

Lois

codification

normes

normes

Décrets

statistiques

codes

Chiffres clés

Droit codifié

Chiffres clés

stabilité

CHIFFRES CLES

statistiques

statistiques

codification

décrets

Lois

Janvier 2011

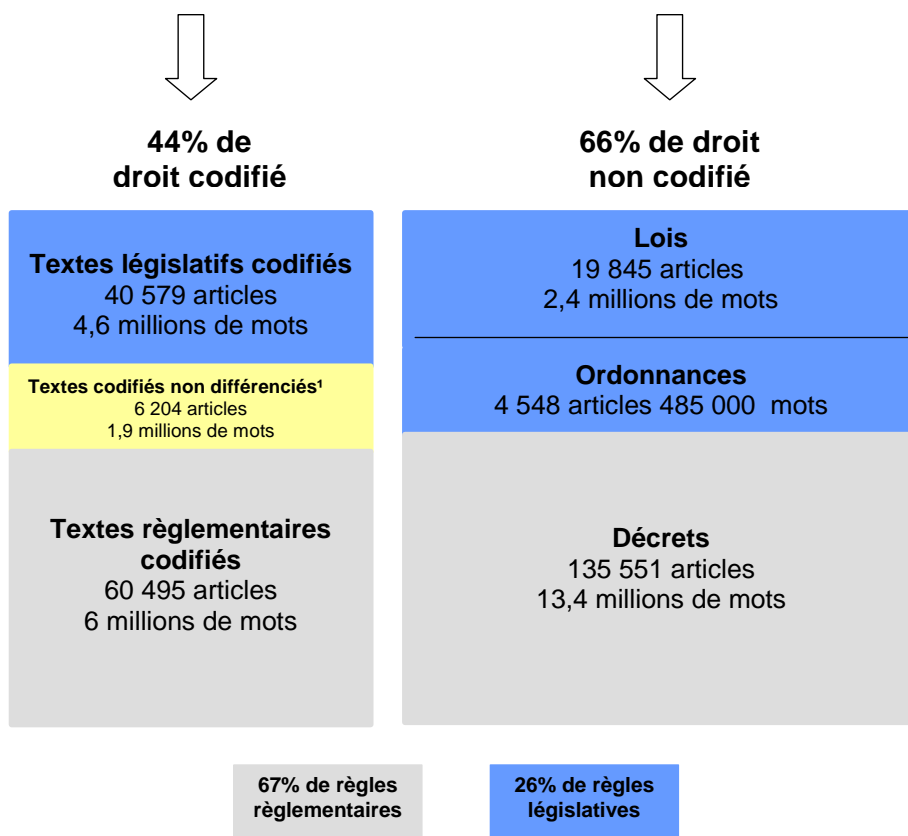
### ■ Le volume global du droit en vigueur fin 2010

A la fin de l'année 2010, le droit positif en vigueur était constitué de :

- **58 codes**, dont le code des transports publié le 3 novembre 2010 ;
- **2 016 lois**, dont 94 lois organiques, (hors lois autorisant la ratification d'un accord international et lois de règlement qui épuisent leurs effets dès leur entrée en vigueur ;
- **600 ordonnances**, qu'elles aient été ratifiées ou non par le Parlement ;
- **26 198 décrets réglementaires.**

Ces chiffres prennent en compte les textes consolidés en vigueur. Les lois ou décrets dont l'ensemble des dispositions permanentes se trouvent incorporées dans un texte antérieur, par ajout ou modification, ne s'y trouvent donc pas décomptés en tant que tels.

## Nature et part du droit codifié et du droit non codifié au 1<sup>er</sup> novembre 2010



1. Codes ne comportant pas de distinction entre partie législative et partie réglementaire, autres que code civil et code général des impôts

Ces données permettent d'établir que :

- les règles législatives représentent aujourd'hui **un quart** du volume du droit en vigueur ;
- **44%** du volume du droit se trouve désormais codifié (en nombre de mots), la proportion s'élevant même à 62% en ce qui concerne les seules dispositions législatives.

La répartition thématique du droit peut être estimée par une répartition par domaine des codes en vigueur :

Nombre (moyenne dans l'année) d'articles dans chaque code

DOMAINES (au 1 <sup>er</sup> mars 2010)	Nombre d'articles	%
AGRICULTURE	8 872	8,2%
BUDGET ET REFORME DE L'ETAT	7 149	6,6%
CULTURE	589	0,5%
DEFENSE	6 069	5,6%
DEVELOPPEMENT DURABLE	13 002	12,1%
ECONOMIE	9 493	8,8%
EDUCATION	3 455	3,2%
TRAVAIL	10 162	9,4%
INTERIEUR	8 132	7,6%
JEUNESSE ET SPORTS	1 713	1,6%
JUSTICE	17 508	16,3%
SANTE SOLIDARITE	21 418	19,9%

## Répartition thématique du droit codifié



1 code des pensions civiles et militaires de retraite ;

- 2 code du domaine de l'Etat
- 3 code des douanes
- 4 code de la propriété des personnes publiques
- 5 code du cinéma et de l'image animée
- 6 code des pensions de retraite des marins français du commerce, de pêche ou de plaisance
- 7 code du travail maritime
- 8 code de déontologie des architectes
- 9 code de l'artisanat
- 10 code des marchés publics 2006
- 11 code de la recherche
- 12 code des communes
- 13 code de l'expropriation pour cause d'utilité publique
- 14 code de la légion d'honneur et de la médaille militaire

Assur.- code des assurances

- CAC - code de l'aviation civile
- CASF - code de l'action sociale et des familles
- CESEDA - code de l'entrée et séjour étrangers droit asile
- CGCT - code général des collectivités territoriales
- CJA - code de justice administrative
- CJF - code des juridictions financières
- CJM - code de justice militaire nouveau
- CMF - code monétaire et financier
- COJ - code de l'organisation judiciaire
- Conso.- code de la consommation
- CPC - code de procédure civile ;
- CPCE - code des postes et des communications électroniques

CPF - livre des procédures fiscale

- CPI - code de la propriété intellectuelle
- CPMI - code des pensions militaires d'invalidité des victimes de guerre
- CPP - code de procédure pénale
- CSN - code du service national
- CVR - code de la voirie routière
- Dpf - code du domaine public fluvial
- F - code forestier ;
- Minier - code minier
- Patr.- code du patrimoine
- Ports - code des ports maritimes
- Route - code de la route

La liste complète des codes en vigueur est accessible sur Légifrance.



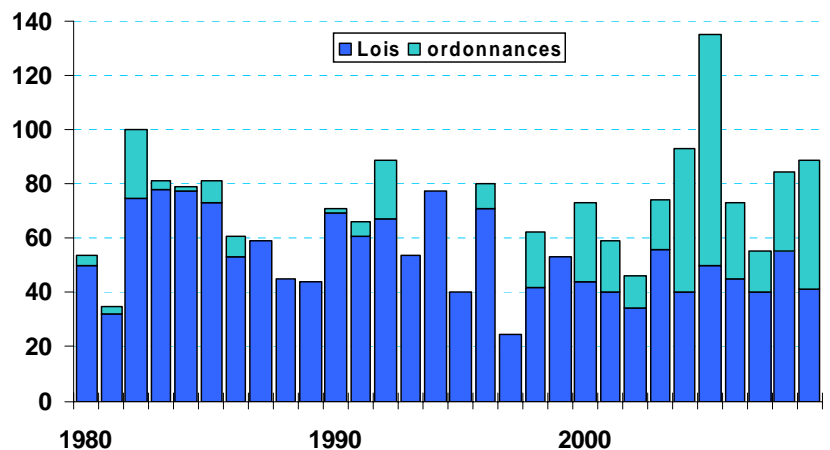
## ■ Analyse en flux : la production de nouveaux textes législatifs et réglementaires

### ■ *Lois et ordonnances : données brutes*

Le nombre de lois adoptées chaque année a été dans la décennie écoulée de l'ordre d'une cinquantaine, hors lois portant autorisation de ratification des traités et accords internationaux (une quarantaine par an).

Ce niveau est inférieur à celui des années 1980 et 1990 où il n'était pas rare qu'il dépasse 70 lois par an. Pour autant, cette diminution a été contrebalancée par un recours accru aux ordonnances dans les années 2000, dont le nombre a dépassé à trois reprises celui des lois adoptées.

Textes de niveau législatif (hors lois de ratification)



L'inflation législative tient plus en réalité à l'allongement des lois adoptées, comme le montre le tableau suivant :

### *Longueur des lois publiées en nombre d'articles*

Nombre moyen d'articles	1990	1995	2000	2005	2009
Lois ordinaires	16	23	29	34	37
Lois de finances	73	51	74	102	61
<b>Ensemble</b>	<b>22</b>	<b>31</b>	<b>33</b>	<b>39</b>	<b>41</b>

On peut également noter que pour l'année 2009, le volume de ces textes a environ doublé au cours de la phase d'adoption parlementaire par rapport au projet initial du Gouvernement (+109% en nombre d'articles et +87% en nombre de mots).

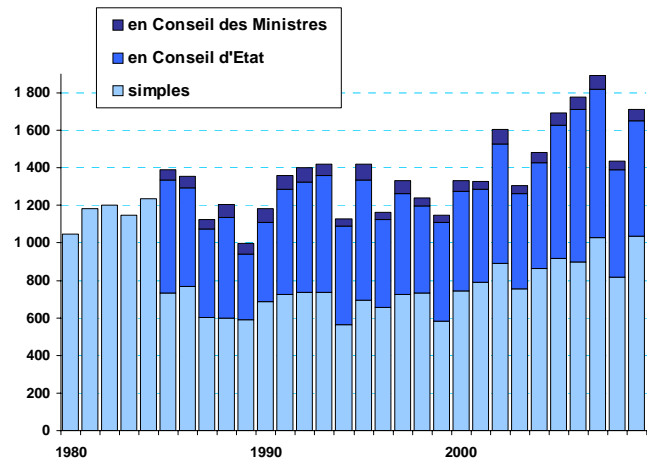


## ■ *Au niveau réglementaire : données brutes*

L'évolution est marquée à la fois par un accroissement du nombre et un accroissement de la longueur moyenne des textes réglementaires.

Ainsi, le nombre de décrets publiés, qui se situait autour de 1 200 par an dans les années 1980 et 1990, a connu une augmentation significative dans les dix dernières années, dépassant le seuil de 1 800 en 2007.

Nombre de décrets publiés par an  
(à partir de 1985, on distingue plusieurs catégories de décrets)



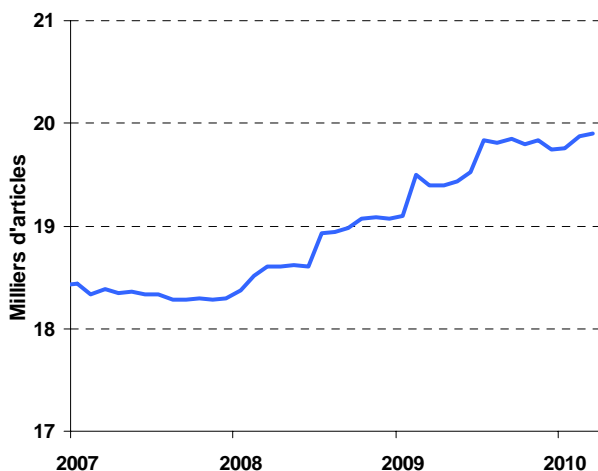
Un autre indice de l'accroissement du volume des textes est donné par l'accroissement du nombre de pages publiées chaque année au *Journal officiel* de la République française « Lois et décrets », passé de 15 000 pages en 1980 à 16 600 en 1990, 21 500 en 2000, 23 300 en 2009.

Le flux annuel des nouveaux textes n'entraîne toutefois pas un accroissement du droit en vigueur à due proportion. En effet, la plupart des textes nouveaux procèdent par substitution de dispositions dans des textes préexistants ou remplacent un texte antérieur qui se trouve abrogé. Il faut donc s'attacher à distinguer l'impact net en volume après consolidation, d'une part, et l'incidence sur la stabilité du droit, d'autre part.

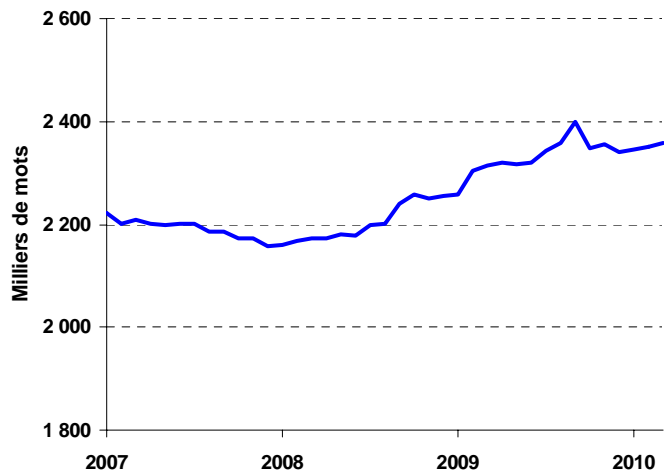
## ■ *Effet net sur le droit consolidé*

Le volume des **lois en vigueur** après consolidation de 2007 à 2010 s'accroît à un rythme de l'ordre de 8% en nombre d'articles et de 6% en nombre de mots.

Volume des lois en vigueur non codifiées  
(en nombre d'articles)



Volume des lois en vigueur non codifiées  
(en nombre de mots)

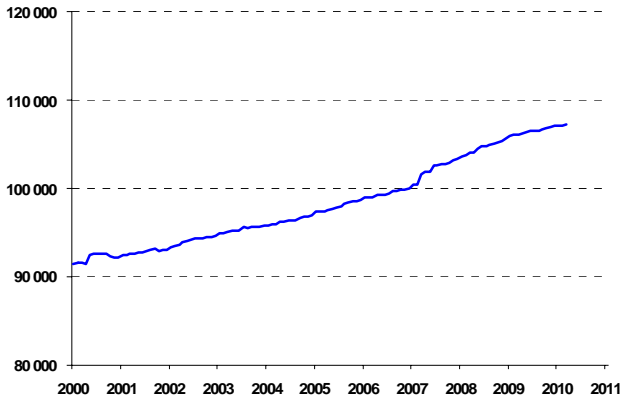


Les **décrets réglementaires** en vigueur, qui représentaient environ 112 000 articles en 2007, avoisinent 136 000 articles en janvier 2010. Le volume correspondant est passé de près de 11,5 millions de mots à un peu plus de 13 millions de mots.

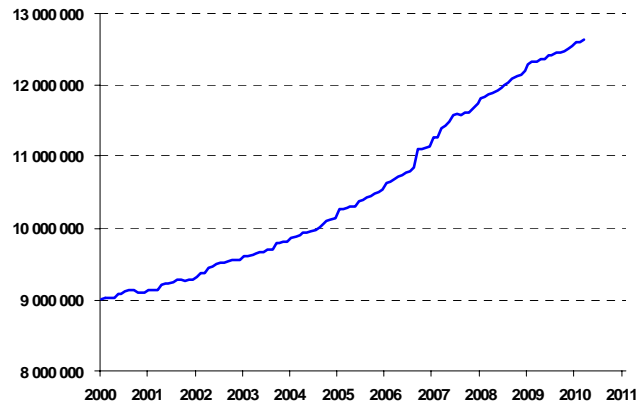


## ■ Aperçu sur le droit codifié

Ensemble des codes - inflation nette du nombre d'article  
(à périmètre constant)



Ensemble des codes - inflation nette du nombre de mot  
(à périmètre constant)



En données brutes, le volume global des codes a environ doublé dans les années 2000, passant de 53 584 à 107 126 articles entre janvier 2000 et février 2010 (+ 100%), ou de 5 674 101 à 12 603 294 mots (+ 122%).

Cette augmentation ne saurait être assimilée dans son entier à un effet de l'inflation normative. Elle trouve une part de son explication dans le processus de codification lui-même (création de nouveaux codes, refonte, ajout de nouvelles parties qui conduisent à abroger les textes sources).

Un traitement statistique a permis d'isoler l'inflation nette, comme si les codes avaient eu, dès l'origine, leur configuration actuelle : il fait apparaître un accroissement net plus mesuré de 17% en nombre d'articles et de 40% en nombre de mots depuis le 1er janvier 2000. Suivant cette même convention statistique, une analyse thématique fait apparaître des évolutions très contrastées. Si les codes rattachés à la culture ou de la défense se caractérisent par une quasi stabilité, certains domaines connaissent en revanche une forte inflation depuis le 1er janvier 2000 (en nombre d'articles) :

- **Intérieur** : + 71% (dont + 61% pour le code général des collectivités territoriales)
- **Santé, solidarité** : + 28% (dont +34% pour le code de la santé publique)
- **Économie et fiscalité** : +24%
- **Justice**: + 18% (en particulier dans le domaine pénal: +19% pour le code pénal et +66% pour le code de procédure pénale)
- **Développement durable** (écologie et transports) : + 13%
- **Droit du travail** : + 9%



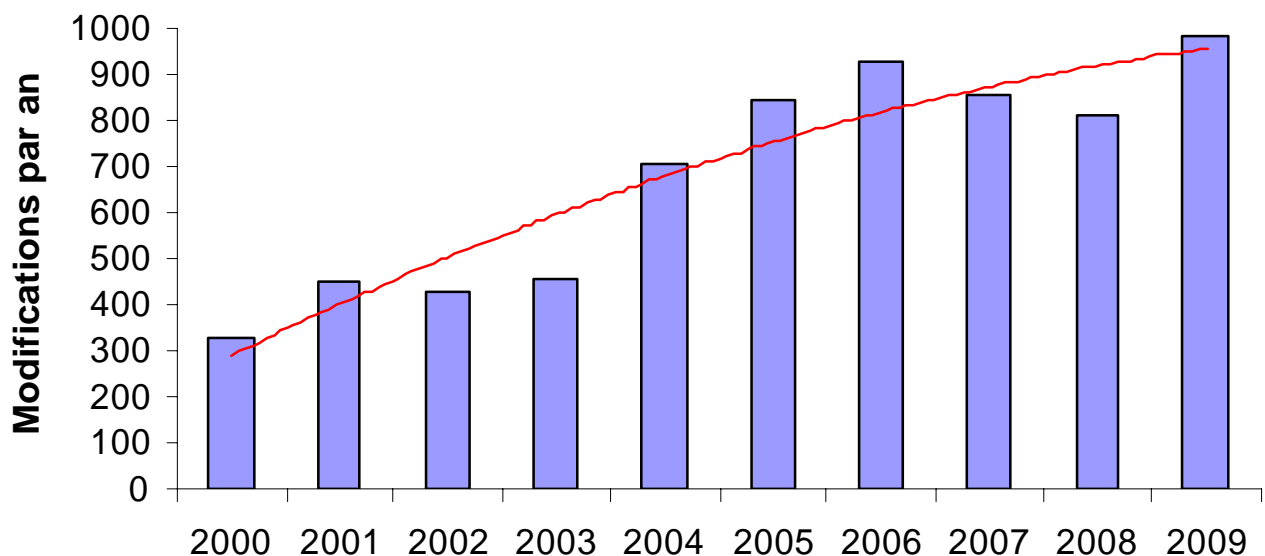
## ■ Une approche de l'instabilité normative

L'instabilité normative ne se prête pas à une analyse statistique aisée.

Un indicateur peut en être fourni par le nombre de modifications des codes chaque année (ou en d'autres termes, le nombre de versions différentes d'un même code lors d'une année), qui connaît une assez grande dispersion entre certains codes très constants (code électoral par exemple) et d'autres codes beaucoup plus fréquemment modifiés (entre 60 et 80 actualisations par an pour le code général des impôts depuis 2005 par exemple).

En cumulant le nombre des mises à jour des codes, une tendance à l'accentuation de cette instabilité semble se dégager nettement.

### Instabilité pour l'ensemble des codes



Cet indicateur doit toutefois être apprécié avec prudence, car la méthode employée ne distingue pas l'importance relative des événements modificatifs : une modification de quelques mots dans un article est ainsi regardée comme un événement, au même titre qu'un texte qui emporterait la substitution d'un titre entier d'un code. Des travaux complémentaires sont en cours pour tenter d'apprécier l'instabilité au regard du nombre d'articles ou de mots modifiés.